

Charte de Rangarnaud

Au lieu-dit Rangarnaud, un projet a commencé d'émerger en 2020, avec pour socle et pour référence les orientations suivantes :

Relation au lieu

- Intégralité du lieu : le terrain et les bâtis de Rangarnaud ont une cohérence d'ensemble, et ne doivent pas être divisés.
- Propriété : la propriété de l'ensemble du lieu est portée collectivement sous forme de parts, indépendamment de l'usage des différents espaces, qu'il s'agisse de l'usage privatif comme de l'usage partagé. La répartition des espaces entre participants, et les conditions d'usage de ces espaces, qu'ils soient privatifs ou partagés, sont décidées collectivement.
- Territoire : les choix d'aménagement et le développement d'activités sont pensés en lien avec le territoire auquel le lieu appartient. Les aménagements déjà existants sur le territoire sont à utiliser prioritairement (salles, etc), et certains aménagements complémentaires mis en place à Rangarnaud sont accessibles aux habitants des environs, dans les conditions établies par l'association du Chemin des chênes.

Ecologie

- Rapport au vivant : la relation au vivant est basée sur l'attention, l'observation et le soin.
- La consommation des ressources non renouvelables est basée sur la sobriété, afin de limiter au maximum l'empreinte environnementale des activités du lieu.
- La liberté provient du respect de ces limites environnementales et du soin apporté au vivant.

Ces principes écologiques sont déclinés dans les choix financiers, alimentaires, énergétiques, ainsi que dans les relations humaines.

Autonomie financière

- La solidarité financière est mobilisée autant que possible, et le recours aux banques est limité.
- Chaque participant assure son autonomie financière, dans une relation économique avec le collectif qui est établie d'une manière explicite, transparente, et convenue avec l'ensemble du collectif.

Autonomie alimentaire

- Les ressources du lieu sont cultivées pour nourrir les habitants.
- Pour les ressources non disponibles sur le lieu, on privilégiera les denrées d'origine locale, issues d'une démarche éthique et équitable dans la mesure des possibilités de chacun.

Autonomie énergétique

- Elle passe par une réduction et une limitation de nos besoins énergétiques.
- Les ressources renouvelables du lieu sont utilisées pour se substituer le plus possible aux sources d'énergie non renouvelables.
- Dans un souci de préservation de l'environnement, nous souhaitons faire la promotion de la réduction de l'ensemble des déchets produits sur le lieu ainsi que ceux qui y entrent.

Relations humaines

- Les ressources humaines sont cultivées dans la solidarité, la fraternité, la diversité, le respect, l'ouverture et le soin.
- L'éducation des enfants relève du choix et de la responsabilité de leurs parents, dans le respect de la présente charte et des règles établies par le collectif pour les espaces partagés.
- Rangarnaud est un lieu de vie où l'intergénérationnel est un élément essentiel.

Fonctionnement collectif

- Les décisions collectives sont prises en privilégiant le consentement.
- Le processus de décision se déroule dans la transparence, le partage des responsabilités et de la parole, l'écoute, le respect, l'équité.

Alternative

Rangarnaud est un lieu de vie où la remise en question est possible et encouragée : expérimentation, apprentissage, et partage de savoirs-faire et de savoirs-être, en lien avec un environnement en évolution.

Références :

Nous partageons avec de nombreux autres éco-lieux et oasis les références suivantes:

- Du mouvement de la **Décroissance**, nous partageons le constat de la situation actuelle et la direction de changement nécessaire. Il définit clairement notre **vision à long terme**.
- De la **Permaculture**, nous adoptons les principes généraux (importance des interactions, zonage, sectorisation, etc).

- Du mouvement **Négawatt**, nous adoptons les 3 principes, qui sont par ordre de priorité : sobriété, efficacité et énergies renouvelables. Il cadre les solutions que nous voulons mettre en œuvre dans le **domaine énergétique**.
- La **Communication Non Violente** nous semble un bon outil pour améliorer nos relations interpersonnelles et aider à la résolution de conflits.

Evolutions

Le contenu de la présente charte est discuté en assemblée générale de l'association du Chemin des chênes, et peut être modifié sur proposition du cercle cœur de cette association.